Compte-rendu du Conseil de quartier Val-de-Grâce

Jeudi 13 juin 2024, 18h à 20h30 Mairie du 5^e arrondissement, 21 Place du Panthéon Salle Pierrotet

En présence de :

Florence BERTHOUT, Maire du 5^e
Edouard CIVEL, 1^{er} Adjoint à la Maire
Benjamin ISARE, 3^{ème} Adjoint à la Maire
Philippe BOUCHET, Conseiller d'arrondissement

Des Conseillers de quartier : Monique BAUDET, Nicole MEDJEVESKI, Helyette JARRY, Eric GONTIER, Annick BARRE, Michèle BESSE, Nicolas BORENS, Anne De CHALVRON, Elise DUFOURNIER, Laure EMPERAIRE, Jean ESPY, Jordi GOMEZ, Olivier KHATCHADOURIAN, Yvonne MULLER, Geneviève MURAT, Jean-Jacques POULAIN, Thomas PUISSANT, Jean-Yves SAUVAGET,

Ordre du jour et intervenants

- Végétalisation de la rue Mouffetard

Camille COUTARD, Cheffe de Subdivision Sud, Direction de la Voirie et des Déplacements Fanny GUERARD, Cheffe de la Subdivision Projets, Direction de la Voirie et des Déplacements

- Questions diverses

Madame la Maire, Florence BERTHOUT, ouvre la séance à 18h et accueille le public. Elle annonce le désistement de la poste qui devrait faire un bilan de présence dans le 5e suite à la fermeture définitive du bureau Feuillantines à partir de mi-juillet. Elle présente ensuite la lettre qu'elle a adressée aux habitants et commerçants du quartier Mouffetard concernant le nouveau dispositif de stationnement minute.

Edouard CIVEL indique qu'il a informé les syndicats de taxi et de VTC qu'ils ont la possibilité de passer dans la rue même si elle est piétonne.

Végétalisation de la rue Mouffetard

Edouard CIVEL précise qu'il s'agit de présenter les plans définitifs des aménagements et de la végétalisation de la rue Mouffetard.

Fanny GUERARD rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif « Embellir votre quartier ». Elle indique que la 1ere phase déjà présentée en conseil de quartier un an auparavant, était celle de la piétonisation avec l'installation des barrières. La deuxième phase de végétalisation englobe les éléments suivants: la plantation de six arbres, l'installation de sept jardinières en pleine terre avec un réseau d'arrosage automatique, la reprise complète de la chaussée avec des pavés en pose droite et un drainage des écoulements des eaux de pluie vers les jardinières, l'installation d'une zone de livraison et de nouveaux arceaux à vélo. La durée totale des travaux est estimée à 12 mois, avec une progression par tronçon, tout en maintenant l'accès aux habitants et aux commerçants. Les travaux débuteront le 9 septembre après les Jeux Olympiques et Paralympiques. Une communication à destination des riverains aura lieu avant le début des travaux et les coordonnées du chef de chantier seront affichées en cas de nuisances.

Benjamin ISARE ajoute que dans le cadre d'un projet lauréat du budget participatif 2022, la fontaine patrimoniale du pot de fer sera restaurée et mise en valeur par un éclairage adéquat.

Philippe BOUCHET soulève la question de la possibilité d'une mise en valeur de l'ensemble des bâtiments de la rue Mouffetard, inscrits au patrimoine.

Benjamin ISARE répond que les Architectes de France n'ont pas exprimé un avis favorable sur ce sujet. Il suggère que cela puisse être étudier ultérieurement afin de ne pas ralentir le processus du projet.

Edouard CIVEL énumère les autres projets de végétalisation à venir dans le quartier qui englobent les rues Henri Barbusse, Gay Lussac, Saint-Médard, Broca, Victor Cousin, Cujas et devant le Collège Queneau. Toutes les informations de ces travaux seront publiés sur le site internet de la Mairie du 5^e.

Questions diverses:

- 1. Ouverture des terrasses pendant les JOP. Qu'en est-il des dérogations plus tard que minuit ?
 - Les terrasses classiques ouvrent jusqu'à 2h du matin depuis toujours.
 - Les terrasses estivales que la Ville de Paris a mises en place après le Covid, ouvrent jusqu'à 22h en temps normal mais jusqu'à minuit pendant les JOP. En cas de nuisances, une fermeture administrative ne peut être envisageable qu'en cas de signalements fréquents auprès de la police municipale.
 - Concernant la rue Mouffetard une charte vient d'être signée interdisant toutes sortes de terrasses.
- 2. Installation d'un séparateur sur la piste cyclable descendante de la rue Claude Bernard.
 - > Suite à l'avis défavorable exprimé à l'unanimité en conseil de quartier s'opposant à l'installation d'un séparateur sur la piste descendante, la demande qui a été faite auprès de la Ville de Paris a été refusée.
- 3. Vie de quartier et commerces pour la place Alphonse Laveran et alentours. Proposition de création de zone franche de commerces, de préemption de baux ou d'élargissement de trottoir.
 - ➢ Il n'existe pas de zone franche à Paris. En plus, il y a quelques années, la Ville de Paris a rejeté une demande de préemption de certains locaux ainsi qu'une demande d'encadrement des loyers et de végétalisation de la place. De plus, des locaux appartenant à des bailleurs sociaux de la Ville de Paris existent déjà rue Saint-Jacques et restent vacants faute de preneurs.
 - Le véritable frein des commerces de proximité reste le loyer très cher à payer qui empêche des prix compétitifs et par conséquent la perte de la clientèle.
- 4. Classes primaires européennes et classes primaires bilingues : Possibilité de création de classes européennes ou de classes bilingues avec un enseignement précoce et qualitatif sur les langues vivantes étrangères.
 - ➢ Il appartient au directeur de l'école de formuler une demande auprès du rectorat. À noter que les écoles Brossolette, Victor Cousin et Buffon ont déjà des orientations de devenir des écoles bilingues. Le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil de quartier et présenter par Corinne GABADOU, Adjointe à la Maire en charge de la petite enfance et des affaires scolaires.